

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE****Séance publique du mardi 16 juin 2026**

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

*Convocation envoyée le 10 juin 2026**Lieu de séance : Salle Paul Buisine*

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents au vote : 14
Nombre de procurations : 05

Membres présents :

Ludovic PROISY	Charline DECARNIN	Olivier MORVAN
Christelle DELEPLACE	Patricia WATTELAR	Séverine DEPRIECK
Fabrice VAN BELLE	Pascal CARPENTIER	Franck PERRAULT
Judith TERNIER	Charline BERTHE	Alexandre HERLIN
Isabelle CANDELIER	Catherine BRULIN	

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration :

Yves **MARTIN** ayant donné procuration à Judith **TERNIER**
Maurice **VANDE WALLE** ayant donné procuration à Patricia **WATTELAR**
Jorge **CORREIA DOS SANTOS** ayant donné procuration à Olivier **MORVAN**
Patrick **THIEFFRY** ayant donné procuration à Fabrice **VAN BELLE**
Clémentine **RIOU** ayant donné procuration à Pascal **CARPENTIER**

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

\

Membre(s) absent(s) :

\

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV43_20260616**ACTIVITÉS ADOS | Tarifs et fonctionnement 2026**

M. Le Maire **RAPPELLE** que, depuis plusieurs années, la commune de Vendeville propose un **programme estival de sorties à destination des adolescents**, mis en place à la suite d'une demande des jeunes Vendevillois.

Ce dispositif, intitulé « **Sorties Ados** », s'inscrit dans une volonté de **continuité éducative et de loisirs**, en cohérence avec les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) proposés pour les plus jeunes.

Il répond à la nécessité d'accompagner les **13-18 ans** dans des temps de détente encadrés, accessibles et adaptés à leur âge.

Organisation pour l'été 2026

- **Période** : du **lundi 6 juillet au vendredi 21 août 2026**.
- **Nombre d'activités** : entre **4 et 6 sorties** sur l'ensemble de la période.
- **Public visé** : jeunes de **13 à 18 ans**.
- **Priorité d'inscription** : accordée aux jeunes **résidant à Vendeville** ; les jeunes extérieurs seront accueillis dans la limite des places disponibles.
- **Organisation logistique** : les sorties seront organisées en lien avec les ALSH, dans une logique de **mutualisation des transports** et d'optimisation des moyens mobilisés.
- **Participation communale** : la commune prend en charge une partie du coût global, incluant le transport et, pour les sorties à la journée, le repas.

Proposition tarifaire 2026

Pour maintenir la qualité du service tout en couvrant les coûts croissants, une **revalorisation de 5€** est appliquée.

Type de sortie en 2026	Vendevillois	Extérieurs
Parc d'attractions (entrée + repas + transport)	30,00 €	Prix coûtant de la sortie
Demi-journée (entrée + transport)	25,00 €	Prix coûtant de la sortie
Soirée camping	Gratuit	Gratuit

Modalités spécifiques

- **Inscription** : Obligatoire pour chaque sortie, sous réserve de places disponibles. **Les enfants âgés de 13 à 15 ans déjà inscrits aux ALSH durant la période concernée ne sont pas concernés par cette inscription.**
- **Paiement** : espèce, chèque, carte bleue (portail BL-Enfance, PayFiP), virement avec mandat de prélèvement, chèques vacances ANCV.
- **Engagement pour la soirée camping** : La gratuité est conditionnée à un **engagement actif dans la vie du groupe**, incluant :
 - Participation aux tâches collectives (montage/démontage des tentes, préparation des repas, etc.) ;
 - Implication dans l'organisation des activités et le respect des règles de vie collective ;
- **Encadrement** : Assuré par du personnel recruté spécifiquement pour ce dispositif.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur :

- La reconduction des « Sorties Ados – Été 2026 » dans les conditions précisées ci-dessus ;
- L'adoption des tarifs de participation proposés ;
- L'autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de procéder au recrutement du personnel nécessaire à la mise en œuvre du dispositif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- LA RECONDUCTION des « Sorties Ados – Été 2026 » dans les conditions précisées ;
- L'ADOPTION des tarifs de participation proposés ;
- L'AUTORISATION donnée à M. le Maire ou son représentant de procéder au recrutement du personnel nécessaire à la mise en œuvre du dispositif.

SCRUTIN	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
---------	-----------	-------------	-----------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le secrétaire de séance


Charline DECARNIN

Le Maire


Ludovic PROISY